

Le contrôle de la qualité de l'air

Tout le monde a le droit de respirer un air qui ne soit pas mauvais pour la santé. C'est ce que dit la loi du 30 décembre 1996. Depuis qu'elle a été votée, **la qualité de l'air en France est surveillée.**

Qui surveille ?

Le travail de contrôle de la qualité de l'air est réalisé par des **associations avec le ministère de l'Environnement.**

Leur rôle est de :

- **mesurer la pollution et calculer les risques** pour la santé, l'environnement, les bâtiments
- **informer** les citoyens, les médias, les politiques. Chaque jour, il est possible de connaître la qualité de l'air.
- **alerter** s'il y a des risques : la pollution peut augmenter fortement quand il y a peu de vent, de fortes chaleurs, qu'il n'y a pas eu de pluies depuis longtemps. Les associations avertissent les politiques et les médias pour agir. Par exemple, à Paris, suivant le numéro de sa plaque d'immatriculation, il est parfois interdit de prendre sa voiture. Les personnes fragiles ne doivent pas faire d'activités sportives...
- **comprendre la pollution et rechercher des solutions** pour lutter contre.



Et pour l'air intérieur ?

Depuis 2001, il existe aussi un « **Observatoire de la qualité de l'air intérieur** ».

Son rôle est d'étudier la pollution dans différents lieux de vie : crèches, écoles, bureaux... Il observe les différents polluants et les classe par niveaux de dangers. Il informe les citoyens, les médias, les politiques, les professionnels du bâtiment, sur les risques et les solutions.